

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CHARTE INFORMATIQUE



Obligatoire pour les entreprises d'au moins 20 salariés, le règlement intérieur peut être mis en place dans toutes les entreprises, pour prévoir des mesures sur la sécurité, la discipline, etc. La charte informatique est quant à elle nécessaire pour fixer des règles de bonne utilisation des outils informatiques.

NOTRE CABINET EST À VOTRE SERVICE

POUR METTRE EN PLACE UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR
ET / OU UNE CHARTE INFORMATIQUE ADAPTÉS
AUX SPÉCIFICITÉS DE VOTRE ENTREPRISE.



NOS RECOMMANDATIONS :

- **Faites confiance** à notre expertise et à notre connaissance de votre entreprise.
- **Sécurisez** la mise en place du règlement intérieur et de la charte informatique pour mieux protéger l'entreprise.
- **Diminuez** vos risques en matière de sécurité et d'informatique.
- **Soyez assuré de notre engagement** à défendre au mieux vos intérêts.

NOS MODALITÉS D'INTERVENTION :

- **Etat des lieux** de vos besoins.
- **Proposition de solutions adaptées.**
- **Signature d'une lettre de mission** précisant nos modalités d'intervention.



Vous vous posez les questions suivantes :

- Quel est l'intérêt de mettre en place un règlement intérieur et/ou une charte informatique ?
- Quel est le contenu obligatoire du règlement intérieur et de la charte informatique ?
- Mon règlement intérieur ou ma charte informatique sont-ils à jour de la réglementation ?
- Quelle est la procédure à suivre pour mettre en place un règlement intérieur et/ou une charte informatique ?



Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

- Si le port d'une tenue de travail est nécessaire dans votre entreprise, s'il existe des risques d'accident liés à l'usage d'alcool, et/ou si des outils informatiques sont mis à disposition des salariés, la mise en place d'un règlement intérieur et/ou d'une charte informatique est vivement recommandée pour imposer certaines règles aux salariés.
- Nous vérifions que le règlement intérieur et/ou la charte informatique comportent les clauses indispensables adaptées à votre structure.
- Nous nous assurons de la conformité aux lois, aux règlements et à la convention collective, notamment dans la procédure à respecter pour mettre en place un règlement intérieur et/ou une charte informatique.
- La mise en place du règlement intérieur et de la charte informatique prend du temps, mais nous préparons l'ensemble des documents et accomplissons les formalités nécessaires.